



DEMANDE D'ACTE DE L'ETAT CIVIL

naissance reconnaissance mariage décès

Vous avez la possibilité d'effectuer votre demande d'acte par internet sur www.Paris.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTE

NOM DE FAMILLE

(Nom de naissance pour les femmes mariées)

Prénoms

Date de l'évènement

(naissance, reconnaissance, mariage, décès)

____/____/____ Lieu de l'évènement : _____ Arrondissement : _____

Nom et prénom(s) du père (1)

Nom et prénom(s) de la mère (1)

(nom de naissance pour les femmes mariées)

Lien de filiation adoptive

Nom et prénom(s) du conjoint (2)

(1) Facultatif pour les actes de décès

(2) facultatif pour les actes de naissance et de décès

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE

Acte demandé copie intégrale

extrait avec filiation

extrait sans filiation

extrait plurilingue

Pourquoi demandez-vous cet acte

Nombre d'exemplaire(s) demandé(s)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Etes-vous l'intéressé son conjoint son père ou sa mère son fils ou sa fille
son représentant légal autre (à préciser) : _____

Nom

Prénoms

Adresse

N ° _____ voie _____

Code postal

Commune : _____

Téléphone

Adresse E-mail : _____ @ _____

Fait à

Le ____/____/____

Signature du demandeur :

A remplir par la mairie

Pièce d'identité présentée : Passeport Carte nationale d'identité

Autre : _____

Informations à l'attention des demandeurs

Type d'acte demandé :

- **Une copie intégrale** est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises.
- **Un extrait avec filiation** regroupe l'identité de l'intéressé et les dernières mentions concernant sa vie et sa situation familiale (décès, dernier mariage, divorce...). S'il contient les noms et prénoms des parents de l'intéressé, l'extrait s'appelle extrait avec filiation.
- **Un extrait sans filiation** ne contient pas les noms et prénoms des parents de l'intéressé.
- **Un extrait plurilingue** est un extrait d'acte d'état civil destiné à être utilisé à l'étranger.

2) Informations sur les demandes :

Pour obtenir une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'acte de naissance, le demandeur doit satisfaire 3 conditions (décret n°97-852 du 16 septembre 1997) :

- Etre la personne que l'acte concerne, son conjoint, ses ascendants ou des cendants, son représentant légal.
- Etre majeur ou émancipé.
- Etre en mesure d'indiquer, lors de la demande, les noms et prénoms usuels des parents de la personne concernée par l'acte.

Toute personne peut obtenir un extrait sans filiation d'acte de naissance ou de mariage.

Les copies d'acte de décès sont délivrées à tout requérant.